



Situation des journalistes libres en Suisse romande

Conditions de travail et respect de la CCT

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Introduction | 2 |
| 2. Méthodologie | 3 |
| 3. Profil du journaliste libre en Suisse romande | 4 |
| 4. Conditions de travail | |
| a) Pour qui travaillent les libres ? | 5 |
| b) Application de la CCT | 7 |
| c) Sur le terrain | 9 |
| 5. Conclusion | 11 |

1. Introduction

Le rapport que vous avez sous les yeux dresse un état des lieux de la situation des journalistes libres en Suisse romande en 2010. Les journalistes considérés comme « libres » dans la profession sont des reporters travaillant pour plusieurs médias et sans contrat de travail. Au sein d'impressum, la fédération suisse des journalistes, des groupes spécifiques ont été créés pour représenter et défendre cette catégorie de reporters particulièrement vulnérables : pour la partie francophone, il s'agit des JLR, journalistes libres romands, dont le comité est à l'origine de ce rapport. Les données récoltées ici sont issues d'un sondage réalisé auprès de quelques 350 journalistes inscrits comme « libres » auprès d'impressum.

Cette démarche vise à mettre en lumière la réalité et les conditions de travail des journalistes freelance qui, de par leur situation, sont peu enclins à signaler les violations de la convention collective de travail (CCT)¹ dont ils pourraient être victimes. En effet, en dénonçant un éditeur pour lequel il travaille, le journaliste libre prend le risque de perdre un client indispensable à son activité économique. Cette approche groupée et respectant l'anonymat a permis de libérer la parole des journalistes indépendants, sans toutefois mettre en péril leur relation de travail avec les médias locaux. Cet arrêt sur image n'est évidemment pas exhaustif, mais la concordance des informations récoltées permet de tirer des conclusions pertinentes et somme toute assez alarmantes.

Par ailleurs, ce sondage répond à un souci de légitimité de la part des JLR, le profil des journalistes libres en Suisse romande étant peu connu et par nature hétérogène. Les données récoltées permettent d'apporter une vision plus précise sur le profil et le fonctionnement de la profession. La démarche visait également la mise à jour de la liste des membres des JLR, qui était en partie obsolète.

¹ La Convention collective de travail définit les conditions minimales de travail des journalistes membres d'impressum employés par les médias membres de l'association Presse suisse. Un de ses chapitres définit les conditions de collaboration des journalistes libres (cf www.journalisteslibres.ch)

2.- Méthodologie

Le matériel de base de notre enquête est constitué de la liste des journalistes inscrits comme « libres » auprès d'impressum. Quatre membres du comité des JLR se sont répartis le travail, soit contacter toutes les personnes inscrites. Le lien a été établi par message électronique et par téléphone. Notons à cet égard que les données d'impressum ne sont pas du tout à jour, certains numéros et adresses mail sont faux ou plus valables, idem pour les coordonnées téléphoniques. Par ailleurs, les membres répertoriés ne sont pas tous journalistes libres en exercice : certains sont devenus salariés, d'autres ont quitté le métier ou ont pris leur retraite – active ou passive - quelques-uns sont décédés².

Malgré plusieurs tentatives envers chaque membre – en tout cas un mail et un téléphone, souvent davantage – de nombreux collègues sont restés inatteignables. Ainsi, nous avons pu joindre **201 personnes sur 358, soit 56,1%**. Sur cet échantillon, une partie des sondés n'était pas en mesure de se prononcer, car retraités, salariés ou actifs dans des domaines en marge de la presse. Les autres ont répondu à la même liste de questions, répertoriées ensuite dans un tableau Excel :

1. Etes-vous toujours journaliste libre ?
2. Depuis quand ?
3. Par choix ou par défaut ?
4. Libre à quel pourcentage ?
5. Avez-vous une activité complémentaire et dans quel domaine?
6. Pour quels médias travaillez-vous ?
7. La CCT est-elle respectée?
8. Les conditions de travail sont-elles bonnes, mauvaises, correctes ?
9. Quel a été votre pire employeur ?

² Les journalistes n'informent pas toujours les sections ou le secrétariat central d'impressum de leur changement d'activité ou de coordonnées.

Précisons que les personnes sondées n'ont pas toujours répondu à la totalité des questions, ce qui explique certaines variations du nombre de réponses. Nous sommes conscients du caractère non exhaustif de ce sondage, puisqu'un peu plus de la moitié seulement des membres des JLR ont pu être atteints. Il donne néanmoins une bonne idée de la situation des Libres romands dans une période où les conditions de travail sont difficiles.

3. Profil du journaliste libre en Suisse romande

La diversité des parcours rend l'élaboration d'une typologie compliquée. Cela dit, on peut tout de même dégager quelques tendances :

- **Le choix de la liberté.** Contrairement aux idées reçues, près de 70% des personnes qui ont répondu au sondage affirment avoir choisi, et non pas subi, leur indépendance. Cinquante-quatre personnes ont ainsi répondu « par choix » à la question posée, alors qu'elles ne sont que 20 à répondre « par défaut ». Si quelques sondés ont des réponses plus complexes (d'abord par choix, puis par défaut, ou *vice versa*), le constat est clair : en Suisse romande, le journaliste libre n'est pas une victime mais a généralement opté pour un choix de vie et un mode de travail qu'il assume pleinement.

- **Des clients très divers.** Le journaliste libre gère son activité en véritable entrepreneur : il mobilise un réseau (tous les journaux ou presque emploient des libres), prend des risques (comme produire son propre magazine, partir en reportage à ses frais, changer de spécialité ou éditer en livres le fruit de ses enquêtes).

- **Un emploi du temps complexe.** Parmi les 84 réponses fournies, seules 21 personnes exercent leur activité de journaliste libre à 100%. Les autres sont contraints de compléter leur revenu avec une activité complémentaire (la majorité), travaillent à temps partiel ou sont des retraités actifs. Quarante quatre personnes ont ainsi un contrat très partiel ou des mandats réguliers pour des banques, des institutions suisses, la presse professionnelle, des associations ou des éditeurs. Ces activités tournent souvent autour de l'écriture, la culture, l'enseignement ou la communication (publireportages, plaquettes, communiqués).

- **Des retraités actifs.** Sur 128 journalistes libres romands qui ont bien voulu répondre, 21 travaillent tout en étant à la retraite, soit 17% d'entre eux. Parfois par passion, mais aussi souvent par nécessité, ils continuent à écrire dans les médias. Cette situation des retraités actifs par besoin est révélatrice de la précarité en matière de prévoyance professionnelle des libres et des difficultés financières rencontrées dans cette branche du métier.

- **Deux types de carrière.** Sur 72 réponses, 35 personnes affirment avoir commencé en libre après 2000, tandis que 37 mentionnent un début de carrière (en libre) antérieur, dans les années 80 ou 90 pour la plupart. Ces derniers ont majoritairement choisi d'être libres et le sont restés plusieurs années (on trouve beaucoup de retraités dans ce profil). Les « nouveaux » journalistes libres sont plus nombreux à l'avoir été par défaut et à constater une dégradation générale des conditions de travail.

4. Conditions de travail

a. Pour qui travaillent les Libres ?

Sur les 201 personnes qui ont répondu au sondage, 24 n'ont pas donné d'explications assez détaillées pour permettre de répertorier précisément le profil de leurs clients ; soit dans un message électronique assez général, soit qu'elles ne souhaitent pas dévoiler leur liste de clients avec précision. D'autres ont donné des réponses partielles qu'il a fallu interpréter.

Les chiffres suivants ont été obtenus en cumulant des médias mentionnés plusieurs fois, ce qui explique leur grand nombre. Les médias conventionnés ont été cités à 93 reprises, dont 86 pour des membres ordinaires de Presse Suisse et sept pour des membres associés. Ces derniers n'ont toutefois pas l'obligation d'appliquer la convention collective de Presse Suisse/impressum. Les médias non conventionnés ont été cités à 82 reprises. Nous pouvons dire donc que sur l'échantillonnage de réponses utilisables, **53,1% concernent des médias signataires de la CCT, 46,9% des médias non signataires.** Comme nous le verrons plus en détail au paragraphe b ci-dessous, cette distinction ne recouvre pas des différences de conditions de travail. Certains médias conventionnés ne respectent pas les barèmes minimaux

de la CCT, d'autres médias non conventionnés les respectent, ou même appliquent des tarifs supérieurs.

Les résultats ci-après (qui prennent en compte des réponses partielles non répertoriées plus haut) permettent de se faire une idée du « paysage médiatique » des Libres qui ont répondu :

En Suisse

| | |
|--|--------------------|
| Audiovisuel : | 11 (6,28%) |
| Presse écrite magazine hebdomadaire, mensuelle, périodique: | 48 (27,42%) |
| Presse écrite quotidienne payante : | 49 (28%) |
| Presse écrite quotidienne gratuite : | 2 (1,14%) |
| Journaux d'entreprise : | 10 (5,71%) |
| Presse écrite spécialisée : | 39 (22,28%) |
| Agences de presse : | 9 (5,14%) |
| Petits journaux locaux : | 3 (1,71%) |
| Médias institutionnels : | 5 (2,85%) |
| Presse militante : | 1 (0,57%) |
| Propres médias : | 2 (1,14%) |
| Edition : | 1 (0,57%) |

A l'étranger

| | |
|---|------------------|
| Agences de presse : | 2 (1,14%) |
| Presse écrite quotidienne : | 5 (2,85%) |
| Presse écrite magazine hebdomadaire, mensuelle, périodique : | 7 (4%) |
| Presse spécialisée : | 2 (1,14%) |
| Site Internet : | 1 (0,57%) |

Selon cet échantillonnage, les Libres romands répartissent leurs collaborations presque pour moitié entre la presse conventionnée et non conventionnée et seule une petite minorité – moins de 10% - travaille pour des médias étrangers. La presse généraliste quotidienne et périodique payante sont les deux plus gros clients, à parts quasi égales. Elles sont talonnées par la presse écrite spécialisée, qui procure du travail à presque un quart des libres concernés. Notons le très faible pourcentage de la presse quotidienne gratuite (1,14%). Les autres

médias représentent une portion congrue du travail offert aux Libres en Suisse romande, y compris l'audiovisuel avec un petit 6,28%.

b) Application de la CCT

En tant que « collaborateurs extérieurs », les journalistes libres sont au bénéfice de clauses particulières au sein de la convention collective de travail (CCT) signée entre Presse suisse et impressum. Y sont notamment spécifiés les barèmes (liés au temps consacré à la réalisation d'un travail et non à la longueur du texte), ainsi que la rémunération relative aux droits d'auteur et de reproduction. Les médias signataires s'engagent par ailleurs à payer la part patronale AVS et LPP (2^e pilier), comme ils le font pour les journalistes salariés.

Lors du sondage, 94 journalistes libres actifs aujourd'hui en Suisse romande se sont exprimés sur la question « La CCT est-elle respectée ? ». Les résultats sont édifiants.

- **Seuls 38% des sondés ont répondu par l'affirmative.**
- 17% n'étaient pas en mesure de répondre, parce qu'ils travaillent pour des médias non conventionnés, étrangers ou qu'ils sont sortis du circuit traditionnel.
- Les 45% restants estiment que la CCT n'est « jamais respectée », «souvent pas» ou «pas toujours».

Les abus les plus fréquemment dénoncés concernent la non application des barèmes. La grande majorité des médias payent les articles à la ligne ou à la surface (page ou partie de page) et non selon le temps de travail, comme l'exige pourtant la CCT. Cette pratique est souvent en défaveur du collaborateur extérieur, puisque la longueur d'un article ne prend pas en compte le temps d'investigation et de recherche consacré à un sujet. Par ailleurs, les droits d'auteur et de reprise sur Internet sont rarement pris en compte, ce qui représente un manque à gagner important en particulier pour les photographes³. En revanche, la part patronale liée aux assurances sociales et au 2^e pilier est en principe versée par les médias conventionnés, lorsque le journaliste libre en exprime la demande.

³ A noter que dès juillet 2011, les droits de reprise multimédia seront inclus dans le prix à la journée lors de travail commande, ce qui permettra peut-être d'améliorer cette déficience.

Voici une liste non-exhaustive des médias ou éditeurs conventionnés cités pour n'avoir pas appliqué la CCT au cours de ces dernières années (ce qui ne signifie pas que ces mêmes médias n'aient pas respecté leurs engagements dans d'autres cas) :

- Le groupe Tamedia/Edipresse dont Le Temps, 24H, Le Matin, La Tribune de Genève, 20 Minutes, Bilan, Femina et Terre et Nature
- L'Agefi
- L'Illustré
- L'Hebdo
- Le Quotidien Jurassien
- L'Express et l'Impartial
- Au niveau des médias électroniques, certaines radios régionales n'appliquent pas les barèmes de la CCT qu'elles ont pourtant récemment signée. Ont également été cités la RSR pour des droits de rediffusion ignorés, swissinfo et la TSR qui applique une CCT différenciée « au rabais » pour leurs correspondants à l'étranger.

Le sondage révèle également des pratiques différenciées au sein d'un même média, c'est le cas notamment du Temps, qui ne semble pas avoir une politique claire en matière de rémunération de ses collaborateurs extérieurs. **Par ailleurs, les médias payant à la journée ont tendance à sous-évaluer le temps réel consacré à un article et contournent ainsi d'une manière subtile la CCT.**

A noter que les conditions des médias non signataires de la convention collective de travail sont parfois meilleures que celles des médias conventionnés. M Magazine ou Coopération notamment proposent des tarifs plus en adéquation avec le temps réel passé sur un sujet. Mais on constate aussi dans ces secteurs non régulés de graves dérives, allant du « dumping salarial » jusqu'au paiement au noir (un cas nous a été dénoncé concernant un magazine spécialisé). Parmi les tarifs les plus indignes, mentionnons un journal local vaudois qui paye 16 francs le petit papier (d'environ 15 lignes) et 35 francs la demi-page ! D'autres sondés ont dénoncé des tous ménages genevois qui rémunèrent 50 francs la page.

Il ne s'agit pas ici de placer les journalistes indépendants en victimes. Ce système perdure aussi parce qu'un certain nombre de freelances accepte de travailler dans ces conditions

précaires. Reste que la situation des libres est souvent délicate dans un marché du travail où le nombre d'employeurs potentiels et d'éditeurs diminue comme peau de chagrin. Plusieurs collègues ont témoigné s'être battus pour faire respecter la CCT, avec pour conséquence d'être grillés auprès du média en question, voire de tous les autres titres du groupe de presse. Beaucoup de freelances ne peuvent se permettre de se fermer les portes de Tamedia ou de Ringier s'ils veulent continuer de travailler. Par ailleurs, nous avons pu constater une méconnaissance de la CCT de la part d'un nombre important de journalistes qui ne sont donc pas en mesure de revendiquer leurs droits.

c. Sur le terrain

« La CCT, ça fait rire tout le monde ! », « Sur ma planète, le tarif à la journée est une légende », « Les entreprises respectent les prix mais la plupart sous-estiment le temps passé sur un article. Pour payer moins, ils disent que l'article prend une journée, alors qu'il en prend souvent une et demi voire deux ! ». Voici quelques exemples des nombreuses dérives qui nous ont été signalées, des cas révélateurs des conditions de travail difficiles auxquelles sont confrontés un nombre important de journalistes libres. Ceux qui s'en sortent le mieux ont des niches et travaillent souvent en-dehors de la presse quotidienne. Le rapprochement des médias pose par ailleurs des problèmes de droits d'auteur et de rémunération. Voici deux exemples :

- les collaborations entre les titres réunis au sein du réseau Romandie Combi (Le Nouvelliste, La Liberté, L'Express, Le Quotidien Jurassien, L'Impartial, Le Journal du Jura) empêchent souvent les journalistes de vendre leur travail à plusieurs médias comme c'était le cas par le passé. Aujourd'hui, les articles sont revendus entre les titres, sans parfois même que l'auteur de l'article soit informé ! Lorsqu'il est rémunéré pour ce transfert, l'auteur reçoit 50 francs pour une page ;
- au sein du groupe Edipresse/Tamedia, des photos circulent d'un titre à l'autre, sans aucun égard pour les droits d'auteur, notamment entre 24H et la Tribune de Genève, et sur les sites internet du groupe comme l'explique ce confrère : « Pas de paiement pour les images parues sur les sites Internet des journaux et beaucoup de photos se retrouvent sur d'autres sites du groupe et tout ça sans mon accord ». A noter que si elle est appliquée, la CCT renouvelée devrait permettre de régler ce problème dès juillet 2011.

Les titres de la presse quotidienne ont régulièrement été désignés comme mauvais élèves par les personnes sondées. Voici quelques exemples de tarifs pratiqués par des médias signataires de la CCT, qui devraient payer un peu plus de 500 francs la journée de travail: « On m'a proposé 70 francs pour couvrir une conférence de presse dans un quotidien du groupe Edipresse », témoigne un confrère. « On m'a payé 180 francs les 3500 signes à la Tribune de Genève », déclare cet autre. « La CCT n'a jamais été appliquée dans mon cas, c'est 250 francs jusqu'à 3000 signes et 350 si je fais plus », affirme-t-on encore. « Chez moi, c'est 150 francs le sujet commandé en avance ou dans l'urgence. »

L'application de la CCT semble parfois bien loin de la pratique quotidienne : « Souvent, le travail est commandé en urgence et les tarifs sont revus à la baisse une fois l'article réalisé. »

Un autre journaliste dénonce cette pratique d'un quotidien des affaires et des finances: « Actuellement, l'Agefi propose qu'on lui envoie des brèves de sujets qui ont fait l'objet d'au moins un téléphone et qui ne sont pas parus ailleurs dans la presse, le tout pour 80 francs ! J'espère que personne ne va collaborer... »

Dans la pratique, il n'est pas toujours facile de refuser les tarifs au rabais et d'imposer le respect de la CCT, comme le reflètent ces témoignages.

« J'ai eu de gros problèmes avec les droits de republication qu'on ne voulait pas me payer et je n'ai jamais accepté de céder mes droits d'auteur contrairement à tous les autres photographes salariés ou non qui bossent pour Edipresse. J'ai pu faire respecter la CCT durant quelques temps en me battant, mais ça m'a fermé beaucoup de portes et je ne travaille désormais plus dans le domaine la presse. » Pour faire valoir ses droits, cet autre journaliste libre est allé devant les Prud'hommes où il a gagné mais il s'est fermé les portes d'un éditeur incontournable en Suisse romande. « Désormais, je travaille pour des journaux communaux qui ne sont pas signataires de la CCT mais qui paient correctement. Je connais d'autres freelances qui ont eu gain de cause devant la justice mais tous ont été grillés. »

Près de la moitié des sondés sont unanimes : les conditions de travail se sont dégradées, tant au niveau des tarifs que des rapports avec les rédactions. Malgré un certain positivisme, le découragement se lit dans la plupart des témoignages, ainsi qu'un sentiment d'impuissance. « C'est correct au niveau de l'épanouissement personnel et du plaisir, répond un sondé. Mais c'est mauvais pour les salaires ». « La plupart des médias font de la sous enchère », explique

un autre. Ou encore : « C'est galère ! » La précarisation du journaliste libre en a contraint certains à abandonner leur métier ou à dénicher un autre emploi alimentaire pour nouer les deux bouts.

5. Conclusion

Cette précarisation de la situation des libres que nous pressentions se vérifie dans les résultats alarmants de ce sondage. Certes, elle est d'abord le fait des éditeurs qui, cherchant les économies à tout prix, n'hésitent pas à proposer des rémunérations indécentes aux collaborateurs extérieurs. Qu'ils soient signataires ou non de la CCT.

Cette attitude est possible, parce que les journalistes freelance sont nombreux à travailler sur un petit territoire, avec beaucoup de jeunes prêts à faire des sacrifices pour pratiquer le métier : stages non rémunérés, piges sous-payées en marge des études, etc⁴. Le journalisme exercé en libre est par définition une activité solitaire dans laquelle on peut se lancer sans information, ni contact avec les associations de défense de la profession. Une sensibilisation à large échelle est donc nécessaire pour que les journalistes freelance soient mieux à même de connaître leurs droits et de les défendre.

Une sensibilisation est nécessaire également au sein des rédactions, pour que les journalistes salariés qui sont amenés à travailler avec des libres connaissent mieux la réalité et les droits de leurs confrères indépendants. L'application de l'article 32 de la CCT devrait être intégrée de manière structurelle par les éditeurs, en diffusant à l'interne une politique claire de rémunération et de traitement des collaborateurs extérieurs. La rédaction d'un vade mecum à l'intention des chefs de rubrique, qui résume les barèmes minimaux applicables au travail des collaborateurs extérieurs, serait également utile.

⁴ A noter que cette population de jeunes pigistes n'est pas représentée dans notre sondage, la plupart d'entre eux n'étant pas membres d'impressum.

Par ailleurs, nous demandons à impressum et à Presse Suisse de procéder à des contrôles réguliers dans les rédactions signataires afin d'y vérifier le respect de la CCT, qui prévoit à cette fin la mise en place d'une commission paritaire.

Ce rapport montre que les abus sont bien plus nombreux que les plaintes déposées auprès de l'association professionnelle des journalistes. Une surveillance proactive par impressum et Presse suisse permettrait de traiter des abus sans que les Libres ne mettent en péril leur activité professionnelle en dénonçant leurs clients-éditeurs.

La CCT version renouvelée, qui entre en vigueur en juillet 2011, devrait régler un certain nombre de problèmes révélés dans ce rapport, notamment ceux liés aux droits d'auteur et de réputation. Mais encore faut-il qu'elle soit appliquée ! Si, dans la pratique, les journalistes libres continuent d'être payés à la ligne et si les budgets consacrés aux collaborations extérieures ne sont pas augmentés pour répondre aux nouvelles utilisations prévues par la CCT, ces « améliorations » resteront lettre morte.

JLR, juin 2011

Pour en savoir plus :

www.journalisteslibres.ch

www.impressum.ch

www.pressesuisse.ch